



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité



MINISTERE DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ELEVAGE

GROUPE DE LA BANQUE  
AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

---

## UNITE DE GESTION DES PROJETS AGRICOLES FINANCES PAR LA BAD (UPA-BAD)

---

**PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT AGROPASTORAL, A LA DIGITALISATION ET A  
L'ACCES AUX MARCHES EN GUINEE(PADDAMAG)**

---

### **AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS)**

**N°004/AMI/ PADDAMAG du 3 mars 2025**

Référence de l'accord de financement : **Prêt FAD N° 2100150043893**

N° d'Identification du Projet : **P-GN-AA0-026**

---

### **PROJET REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE LA CHAINE DE VALEUR RIZ EN GUINEE (REWARD-GUINEE)**

---

**RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA REALISATION DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDE  
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGB, PGPP, P3P/MGP et PGES) DANS LE CADRE DU  
PROJET REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE LA CHAINE DE VALEUR RIZ EN GUINEE  
(REWARD-GUINEE) – Lot 4**

---

1. Le Gouvernement de la République du Guinée a reçu un financement des Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût du Projet d'Appui au Développement Agropastoral, à la Digitalisation et à l'Accès aux Marchés en Guinée (PADDAMAG). Il a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour la prise en charge de l'élaboration des instruments de sauvegardes environnementale et sociale du Projet Régional de Développement de la Chaîne de Valeur Riz en Guinée (REWARD-GUINEE) en vue de financer le contrat pour le Recrutement d'un consultant pour la réalisation de :

- **un (1) Plan de Gestion de la Biodiversité (PGB) prenant en compte les spécificités de chacun des sites d'aménagements hydroagricoles ;**
  - **un (1) Plan de Gestion des Pestes ou Vecteurs (PGP) prenant en compte les spécificités de chacun des sites d'aménagements hydroagricoles ;**
  - **un (1) Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) intégrant un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ; et**
  - **un (1) Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).**
2. Les services prévus au titre de ce contrat consistent à élaborer les instruments de sauvegarde suivants : *(i) un (1) Plan de Gestion de la Biodiversité (PGB) prenant en compte les spécificités de chacun des sites d'aménagements hydroagricoles ; (ii) un (1) Plan de Gestion des Pestes ou Vecteurs (PGP) prenant en compte les spécificités de chacun des sites d'aménagements hydroagricoles ; (iii) un (1) Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) intégrant un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) et iv) un (1) Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)*. La mission sera conduite sur la base des termes de référence approuvés par la Banque Africaine de Développement (BAD). Le bureau d'étude retenu doit :
- **Plan de Gestion de la Biodiversité (PGB) prenant en compte les spécificités de chacun des sites d'aménagements hydroagricoles :**
    - a) respecter la hiérarchie des mesures d'atténuation en évitant ou en atténuant la perte de biodiversité, avec pour objectif de maintenir la diversité des espèces, des habitats et des écosystèmes, ainsi que l'intégrité des fonctions écologiques ;
    - b) démontrer comment les sous-projets s'intègre dans sa zone, en présentant l'analyse des impacts potentiels (positifs et négatifs) et en définissant les mesures destinées à corriger les impacts néfastes sur l'environnement et sur les conditions sociales et à maximiser ceux susceptibles de l'améliorer ;
    - c) analyser et exploiter les informations de références de la biodiversité portées dans la documentation existante (EIES, PAR, etc.) ;
    - d) respecter les obligations législatives et règlementaires du Gouvernement guinéen et la politique de sauvegardes de la BAD ;
    - e) prendre en considération les opinions, les réactions et les principales préoccupations des populations, et structures avoisinantes du site du projet, ainsi que les groupes et les collectivités ayant un quelconque intérêt avec les sous-projets ;
    - f) élaborer un Plan de Gestion de la Biodiversité assorti d'un programme surveillance et de suivi.

- **Plan de Gestion des Pesticides ou Vecteurs (PGP) prenant en compte les spécificités de chacun des sites d'aménagements hydroagricoles :**

- a) définir la zone d'influence tenant en compte des spécificités de chacun des sites d'aménagements hydroagricoles en termes de manutention et d'utilisation des pesticides et autres intrants chimiques ;
- b) décrire les cultures/activités des sous-projets soumis à la lutte antiparasitaire
- c) Examiner le cadre juridique et institutionnel et réglementaire en matière de gestion de pestes en Guinée et dans la ZIP REWARD ;
- d) faire l'état des lieux des habitudes d'utilisation des pesticides ;
- e) identifier l'ensemble des risques potentiels sur le plan environnemental au regard des interventions envisagées dans le cadre des sous-projets et relatifs à l'usage des produits phytopharmaceutiques;
- f) apprécier les capacités existantes en matière d'intervention et de secours d'urgence en cas d'intoxication aux pesticides ;
- g) proposer un plan de gestion intégrée des produits phytopharmaceutiques et des pestes y compris des méthodes de lutte biologique applicables et accessibles aux communautés;
- h) définir les dispositions institutionnelles de suivi et de surveillance à prendre avant, pendant la mise en œuvre des sous-projets;
- i) élaborer le budget détaillé de la mise en œuvre du PGP.

- **Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) intégrant un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) :**

- a) identifier et cartographier les parties prenantes au projet, leurs intérêts, leurs préoccupations et leur influence par rapport aux activités du projet ;
- b) permettre aux PP de comprendre leurs droits et responsabilités par rapport au projet ;
- c) donner l'opportunité aux parties prenantes de répondre et d'exprimer leur soutien, leurs doutes, leurs préoccupations et leurs opinions sur le développement proposé ;
- d) donner l'opportunité aux parties prenantes de partager leurs connaissances, leurs idées et leur compréhension du contexte local ;
- e) constituer une source importante de validation et de vérification des données obtenues ailleurs et améliorer la qualité des études d'impact environnemental et social ;
- f) informer la conception et la mise en œuvre du projet si la contribution des PP est prise en compte ;
- g) renforcer la confiance, l'acceptation du projet et l'appropriation locale, qui sont essentielles à la durabilité du projet et aux résultats de développement.

- **Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) :**

- a) établir des procédures et méthodologies claires en matière de sélection environnementale et sociale, d'examen, d'approbation et d'exécution des sous-projets ;
- b) identifier les impacts environnementaux et sociaux potentiels liés aux composantes du projet proposé et suggérer des mesures d'atténuation appropriées des impacts induits par la mise en œuvre des activités des sous-projets ;
- c) préciser les rôles et responsabilités appropriés, et définir les nécessaires procédures d'établissement des rapports, aux fins de gérer et suivre les questions environnementales et sociales inhérentes sous-projets ;
- d) déterminer les besoins nécessaires en matière de formation, de renforcement des capacités et d'assistance technique pour mettre en œuvre de manière satisfaisante les dispositions du PGES ;
- e) proposer et mettre en place le financement nécessaire pour exécuter le PGES et réaliser à l'avenir les évaluations environnementales et sociales, le suivi et la gestion ;
- f) apporter un appui en matière d'examen des plans aux autorités compétentes locales chargées de l'exécution du projet et déterminer si une planification environnementale et sociale supplémentaire ou plus détaillée est nécessaire avant l'approbation éventuelle de l'affectation des fonds; et,
- g) fournir des informations pratiques pour la mise en œuvre du PGES.

La durée totale de la mission est de **soixante (60) jours calendaires** à compter de la date de l'ordre de service de démarrer les prestations.

3. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAE) à travers l'UPA-BAD invite les consultants (firmes) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants (firmes) intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expériences dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié etc.). Les consultants (firmes) peuvent se mettre en association (groupement) pour augmenter leurs chances de qualification.
4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux Méthodes et Procédures de passation des marchés de la Banque Africaine de Développement telles que définies dans le Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque d'octobre 2015 qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

5. Les bureaux d'étude intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires notamment les Termes de référence de la mission à l'adresse mentionnée ci-dessous : Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, sis au Quartier Almamya, Commune de Kaloum, Conakry, République de Guinée Tel: +224 628 01 04 54 / +224 623 68 46 41. E-mail : [coordonnateur.upabad@gmail.com](mailto:coordonnateur.upabad@gmail.com) et [assistant.upabad@gmail.com](mailto:assistant.upabad@gmail.com) du lundi au vendredi de 09 heures à 16 heures GMT.

(i) Les expressions d'intérêt rédigées en langue française, contenues dans une enveloppe fermée et portant expressément la mention « **Recrutement d'un consultant pour des instruments de sauvegarde environnementale et sociale (PGB, PGPP, P3P/MGP et PGES) dans le cadre du REWARD-GUINEE – Lot 4 »** » devront être déposées ou envoyées au bureau de la Coordination du Projet REWARD GUINEE, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, sis à Almamya, Commune de Kaloum, Conakry, République de Guinée ou par Email aux adresses suivantes : [coordonnateur.upabad@gmail.com](mailto:coordonnateur.upabad@gmail.com) et [assistant.upabad@gmail.com](mailto:assistant.upabad@gmail.com); au plus tard le 24/03/ 2025 à 10 heures 00 (GMT).

Conakry, le 03 /03/ 2025

